

Les Associations nationales soussignées, conviées par Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la défense, le mardi 28 janvier 2020 à une réunion d'échange, présentent cette motion à madame la Ministre en lui demandant de bien vouloir la remettre au Président de la République et au Premier ministre. Elles la remercient par avance.

## RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT FRANÇAIS DANS L'ABANDON ET LES MASSACRES DES FRANÇAIS RAPATRIÉS – VOTE D'UNE LOI DE REPARATION

### MOTION N°1

Les associations nationales de Français rapatriés représentatives réunies au Sénat le 22 septembre 1995 (cf. pièce jointe), sous la présidence du ministre Jacques AUGARDE, président du *Comité de Liaison des Associations Nationales* (CLAN), en présence de M. Roger ROMANI, ministre, et de Guy FORZY, Délégué aux Rapatriés, ont signé collectivement un message à l'attention de M. Jacques CHIRAC, Président de la République (cf. pièce jointe), pour lui demander, comme il venait de le faire le 16 juillet 1995 pour nos compatriotes juifs, **de reconnaître la responsabilité de l'Etat français dans l'abandon et les massacres des Français rapatriés** lors de la période de décolonisation des territoires d'outre-mer sous souveraineté française et lors de l'abandon volontaire de nos départements algériens. Ce message a été remis en main propre à M. Jacques Chirac par M. Guy FORZY.

Cette demande a été reprise par le *Haut Conseil des Rapatriés* en 2003 à l'occasion de la préparation du vote de la loi du 23 février 2005 (cf. pièce jointe). Depuis cette date, deux Présidents de la République, M. Nicolas SARKOZY, le 14 avril 2012, et M. François HOLLANDE, les 25 septembre 2012 et 2016, par des déclarations officielles publiques et par la lettre officielle du 23 mars 2013 ont reconnu cette responsabilité des gouvernements français (cf. pièce jointe). Cette reconnaissance oblige **« nécessairement et juridiquement »**, comme l'avait rappelé à l'Assemblée nationale le député François HOLLANDE le 11 septembre 2007, l'Etat français à réparer sa faute par **le vote d'une loi de réparation**.

Les Associations soussignées demandent à Madame la Ministre de transmettre en main propre à Monsieur le Président de la République et au Premier ministre leur demande de reconnaissance par la Nation de la responsabilité de l'Etat français dans l'abandon et les massacres subis par les Français rapatriés lors de la décolonisation et de l'abandon volontaire de nos départements algériens. Elles lui demandent de bien vouloir présenter au Premier ministre **un texte de projet de loi de reconnaissance et de réparation** conforme aux attentes de nos compatriotes exprimées dans les différentes propositions de loi déjà déposées au Parlement par des parlementaires de toutes sensibilités (cf. pièces jointes).

Association (Adresse)	Représentée par :	Fonction	Téléphone	Courriel
Coll. Vérité et Justice JPN BP4 91570 Bièvres	Bernard COLL	Secrétaire général	06802178 54	jeunepiednoir@wanadoo.fr



Les Associations nationales soussignées, conviées par Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la défense, le mardi 28 janvier 2020 pour une réunion d'échange, présentent cette motion à madame la Ministre en lui demandant de bien vouloir la remettre au Président de la République et au Premier ministre. Elles la remercient par avance.

## PREUVES DES AFFIRMATIONS DU CHEF DE L'ETAT SUR LA COLONISATION ET SUR L'ACTION DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS DURANT LES 132 ANNEES DE PRESENCE EN ALGERIE

### MOTION N°2

Lors de son voyage en Algérie en février 2017, en tant que candidat à la présidence de la République, M. Emmanuel MACRON a affirmé : « **la colonisation est un crime contre l'humanité. Une vraie barbarie** ». En décembre 2019, lors d'un déplacement en Afrique, en tant que Chef de l'Etat, M. Emmanuel MACRON a affirmé : « **Le colonialisme de la République est une faute** ». Des accusations graves envers la France et les Français d'outre-mer, notamment pour les « rapatriés » d'Algérie, pour lesquelles il n'a apporté aucune justification historique. Le 24 janvier 2020, dans un entretien à la presse il a confirmé qu'il ne regrettait pas son jugement de février 2017 en Algérie, et qu'il pensait, en évoquant la guerre d'Algérie, « **qu'il y a à peu près le même statut que la Shoah pour Chirac en 1995** ». Cette dernière déclaration présente un caractère ambigu en fonction des victimes prises en considération. Le Chef de l'Etat a-t-il voulu dire que les Français d'Algérie de toutes origines ont été comme nos compatriotes juifs victimes d'un « **crime d'Etat** » et d'un « **crime contre l'humanité** » de la part de l'Etat français, comme le démontrent les annonces publiées par les Français rapatriés dans la presse (cf. les annonces pages 30 et 33 parues dans *Valeurs Actuelles* de la plaquette « *Vérité et Justice pour les Français rapatriés* ») ? Ou pense-t-il que ce sont les terroristes sécessionnistes du FLN qui ont été victimes de ces crimes ? Le Chef de l'Etat devrait, dans un échange comme celui d'aujourd'hui, préciser sa pensée directement aux Français rapatriés.

Les Associations soussignées demandent à Mme la Ministre de transmettre en main propre cette motion à Monsieur le Président de la République afin qu'il leur apporte à l'occasion d'une audience les preuves historiques de ses affirmations de février 2017 et de décembre 2019 et qu'il leur précise quelles sont les victimes de la « guerre d'Algérie » qu'il compare à celles de la Shoah.

Association (Adresse)	Représentée par :	Fonction	Téléphone	Courriel
Coll. Vérité et Justice JPN BP4 91570 Bièvres	Bernard COLL	Secrétaire général	06802178 54	jeunepiednoir@wanadoo.fr



Les Associations nationales soussignées, conviées par Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la défense, le mardi 28 janvier 2020 pour une réunion d'échange, présentent cette motion à madame la Ministre en lui demandant de bien vouloir la remettre au Président de la République et au Premier ministre. Elles la remercient par avance.

## DEMANDE DE CREATION D'UNE INSTANCE OFFICIELLE DE DIALOGUE ETAT/RAPATRIÉS

### MOTION N°3

Les associations présentes à cette rencontre voulue par Mme la Ministre la remercient de cette initiative qui palie ponctuellement l'absence d'un dialogue suivi entre l'Etat et les associations nationales de Français rapatriés. Afin de permettre la poursuite de cette concertation constructive et d'aboutir dans les meilleurs délais à des réponses adaptées aux attentes de nos compatriotes rapatriés, les associations présentes demandent à Mme la Ministre de bien vouloir transmettre au Premier ministre leur souhait de voir mis en place rapidement une **instance officielle de dialogue Etat/Rapatriés** semblable au *Haut Conseil des Rapatriés* créé par le Premier ministre Jean-Pierre RAFFARIN en 2002. Les Associations présentes demandent à Mme la Ministre de mettre en place les outils de communication adaptés à l'information d'une communauté représentant plus de 3 millions de Français, notamment en publiant une *Lettre d'information Rapatriés* régulière sous forme papier et électronique et en développant un espace spécifique « rapatriés » sur les sites de la Défense et de l'ONACVG.

Les Associations soussignées demandent à Mme la Ministre de transmettre en main propre cette motion au Premier ministre afin qu'il exprime rapidement son point de vue sur la création d'une instance officielle de dialogue semblable au *Haut Conseil des Rapatriés* de 2002.

Association (Adresse)	Représentée par :	Fonction	Téléphone	Courriel
Coll. Vérité et Justice JPN BP4 91570 Bièvres	Bernard COLL	Secrétaire général	06802178 54	jeunepiednoir@wanadoo.fr



Les Associations nationales soussignées, conviées par Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la défense, le mardi 28 janvier 2020 pour une réunion d'échange, présentent cette motion à madame la Ministre en lui demandant de bien vouloir la remettre au Président de la République et au Premier ministre. Elles la remercient par avance.

## RAPATRIEMENT DU MONUMENT AUX MORTS D'ALGER EN 2022

### MOTION N°4

Lors de l'exode forcé des Français d'Algérie en 1962, une partie des monuments publics et des œuvres d'art des 132 années de présence française a été ramenée en France soit par l'Etat soit par des particuliers. Parmi ces monuments « rapatriés » se trouvaient les monuments aux Morts des grandes villes de nos départements algériens qui ont été bien souvent accueillis dans les villes de métropole jumelées à celles d'Algérie. Ainsi, par exemple, le monument aux Morts d'Oran a été réinstallé à Lyon. Des grandes villes, seul le **Monument aux Morts d'Alger**, chef d'œuvre du sculpteur Paul Landowski, n'a pas été ramené en France. En 1974, l'Etat algérien a proposé à la France de le reprendre. Devant le refus des autorités françaises, celui-ci a été chapé, sans être dégradé, sous une fine couche de ciment. Plusieurs études sur son rapatriement ont été réalisées conjointement entre l'Etat et les associations de rapatriés. Plusieurs participants à cette réunion ont fait partie de ces commissions de travail. Techniquement et financièrement tous les problèmes ont été résolus. Son rapatriement en France serait un beau geste d'apaisement des mémoires comme le souhaite le Chef de l'Etat.

Les Associations soussignées demandent à Mme la Ministre de transmettre par cette motion au Chef de l'Etat et au Premier ministre leur souhait de voir le Monument aux Morts d'Alger rapatrié en France lors **du 60<sup>e</sup> anniversaire de leur exode en 2022.**

Association (Adresse)	Représentée par :	Fonction	Téléphone	Courriel
Coll. Vérité et Justice JPN BP4 91570 Bièvres	Bernard COLL	Secrétaire général	06802178 54	jeunepiednoir@wanadoo.fr



Les Associations nationales soussignées, conviées par Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, le mardi 28 janvier 2020 pour une réunion d'échange, présentent cette motion à madame la Ministre en lui demandant de bien vouloir la remettre au Président de la République et au Premier ministre. Elles la remercient par avance.

## 2022 – 60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'EXODE DES FRANÇAIS D'ALGERIE

### MOTION N°5

L'année 2022 va marquer le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'exode forcé des Français d'Algérie. A cette occasion, leurs associations envisagent d'organiser dans toute la France des événements rappelant l'œuvre accomplie par les générations de Français qui ont fait, en 132 ans et malgré trois guerres qui ont endeuillé la France, un pays moderne de nos départements algériens.

Les Associations présentes vous demandent de bien vouloir créer un groupe de travail pour préparer ensemble cet anniversaire. Elles envisagent notamment de recenser l'ensemble du patrimoine humain et matériel qui les représente ici en métropole en établissant un annuaire des personnalités et un inventaire des monuments, lieux de mémoires et musées représentant leur mémoire collective.

Les Associations soussignées demandent à Mme la Ministre de transmettre au Chef de l'Etat et au Premier ministre leur souhait que **l'année 2022 soit officiellement consacrée à un hommage national à l'ensemble des Français rapatriés** à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'exode des Français d'Algérie.

Association (Adresse)	Représentée par :	Fonction	Téléphone	Courriel
Coll. Vérité et Justice JPN BP4 91570 Bièvres	Bernard COLL	Secrétaire général	06802178 54	jeunepiednoir@wanadoo.fr

